Groupe scolaire Sand-Desrousseaux
37 avenue de la République
59160 LOMME
Ce.0591652a@ac-lille.fr
03 20 92 42 66

Compte rendu du conseil d'école du jeudi 15 février 2018

Ordre du jour : organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018-2019

Enseignants :
Mme Lavallard, directrice
Mr Bricout, Mmes Defaux, Déon, Fontaine, Jandik, Labre, Lamarche, Macau, Pouilly, Vercaigne
Absentes excusées : Mme Dumon, Mme Thyvent

Représentants de parents d'élèves :
Mmes David, Delecambre, Desplanches, Fourez, Hassouni, Inci, Klein, Plancke
Mr Maes
Absent excusé : Mr Decats

Représentants de la municipalité :
Mr Caremelle, adjoint au Maire
Mme Blas, adjointe au Maire
Mr Lenoble, Responsable du Service Enfance Education
Mme Kocjzak, ATSEM

DDEN
Mme Ghesquiers

Secrétaire de séance **:**
Mme Vercaigne

La séance est ouverte à 17h00.

Mme Lavallard indique que, dans un courrier daté du 21 novembre 2017 adressé aux directeurs d'écoles, le DASEN a indiqué vouloir procéder à une nouvelle démarche de consultation auprès des conseils d'école et des maires en prévision de la rentrée 2018-2019.
Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 permet en effet au directeur académique des services de l'éducation nationale sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunal et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

A l'école Sand, à l'initiative de certains parents, un sondage a été réalisé afin de savoir si les parents souhaitaient le maintien du rythme actuel ou un retour à quatre jours. A 65% les parents ont indiqué préférer un retour à 4 jours.
Les représentants de parents élus tiennent toutefois à souligner qu'à titre personnel ils sont très satisfaits des parcours NAP et que s'ils avaient voté en leur nom propre ils auraient voté en majorité pour le maintien du rythme actuel. Toutefois, cette question ayant donné lieu à des débats entre parents élus, ils ont convenu de voter pour représenter l'ensemble des parents, et donc de voter au prorata des retours du sondage. Ils indiquent également la difficulté de bien choisir les mots du sondage afin de ne pas orienter les retours de parents.

Lors du dernier café des parents, ils ont demandé aux parents favorables à un retour à 4 jours quelles étaient leurs motivations. Les parents ont indiqué ne rien avoir contre les « parcours » proposés par la municipalité. Les parents concernés ont souvent évoqué la fatigue des enfants et se sont prononcés pour un retour à 4 jours par souci d'organisation familiale. Pour la plupart des familles, la solution idéale semble être 4 jours d'école avec les NAP le mercredi.

Mr Caremelle revient sur le décret du 27 juin 2017. Il indique qu'il a d'ores et déjà permis à plusieurs communes de revenir rapidement à 4 jours.
Il rappelle que la municipalité a mené un travail conséquent, initié sur le groupe scolaire La Fontaine-Lamartine, avec les deux directrices, pour construire un projet éducatif cohérent, articulant les différents temps de l'enfant, en lien avec le projet d'école.

Mr Caremelle concède que la réforme n'a pas été utile partout, elle a même été contre-productive parfois à certains endroits.
A Lomme, la réflexion ne s'est pas limitée aux « parcours (gratuits et non obligatoires) – que personne ne remet en question. Elle a englobé plus largement les temps scolaire et périscolaire. La réforme a éclairé d'un jour nouveau la question du périscolaire (avec la pause méridienne, les parcours et d'autres activités plus ou moins mêlées au projet d'école).
Pour ce qui est de la « fatigue » Mr Caremelle rappelle qu'il n'y a pas un rythme scolaire plus qu'un autre qui fatigue les enfants. C'est le mode de vie qui a un impact sur la fatigue des enfants.
Depuis l'origine, la municipalité a consulté, et informé sur la question du périscolaire. Trois fois par an des temps de concertation et de réflexion ont été organisés pour évaluer le dispositif, qui ont donné lieu à des améliorations notamment l'après midi entièrement libérée et le libre choix des parcours, sur proposition des parents.
Un quart du budget municipal est consacré à l'éducatif.

En ce moment se tiennent les conseils d'école sur Lomme. Le vote remontera au DASEN. Le maire fera une proposition. C'est le DASEN qui choisira l'organisation retenue pour la rentrée 2018-2019

Mme Lavallard relate les réflexions du conseil des maîtres concernant les rythmes scolaires.
L'équipe enseignante ne remet pas en cause la qualité des parcours de NAP. Les enseignants regrettent en revanche que la journée scolaire n'ait été allégée « que » de 20 minutes (5h40 au lieu des 6 heures précédemment), et notent un absentéisme assez important le mercredi matin, ce qui a pour conséquence le fait que la 5° matinée n'est pas mise à profit. L'équipe ressent les enfants moins disponibles les lundi et jeudi matins.
La proposition d'emploi du temps faite en conseil des maîtres est la suivante :
Retour à 4 jours avec les horaires suivants : 8h30-12h00 / 13h50-16h20, avec horaires identiques entre la maternelle et l'élémentaire (pas de décalage de 5 minutes).

La question des rythmes scolaires a donc donné lieu à des débats au sein du conseil d'école puis à un vote des personnes présentes ayant voix délibérative.
A noter : 2 votes par procuration
Contre la modification des rythmes (= pour un maintien du rythme actuel) = 6 Voix
Pour la modification des rythmes et un passage à 8 demi-journées à la rentrée 2018 : 20 Voix
Le conseil d'école saisit donc le DASEN afin qu'une modification des rythmes scolaires soit mise en place pour la rentrée 2018.

La séance est levée à 17h45.

La directrice La secrétaire de séance